



Le 12 mai 2004

Monsieur Robert Rousseau  
Chargé de projets  
Société en commandite Gaz Métropolitain  
2300, rue Jean-Perrin  
Neufchâtel (Québec) G2C 1K8

**Objet : Gazoduc Bécancour – Demande d'information  
(3211-10-08)**

Monsieur,

La présente est pour vous faire part d'informations que nous souhaitons obtenir dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet de gazoduc Bécancour. Ces informations concernent les postes ainsi que le groupement de woodwardie de Virginie.

*Postes*

Pour chacun des postes prévus, nous vous prions de bien vouloir préciser les composantes et les opérations qui pourraient entraîner des émissions dans l'environnement (eau, air, sol). Veuillez également fournir une évaluation des impacts environnementaux et présenter les mesures d'atténuation appropriées, s'il y a lieu. À titre indicatif, les aspects suivants pourraient être évalués :

- bruit;
- odeurs;
- émissions de gaz à effet de serre;
- gestion des hydrocarbures;
- gestion du glycol.

...2

*Woodwardie de Virginie*

Dans l'étude d'impact sur le projet de gazoduc Bécancour (rapport principal, volume 1), il est mentionné que les travaux de transplantation proposés de la fougère woodwardie de Virginie nécessiteront « *une caractérisation rigoureuse des conditions du milieu d'origine...* » et que l'on cherchera « *... un milieu récepteur présentant le plus possible les caractéristiques du lieu de prélèvement* ». Il est également précisé que « *l'ensemble de ces travaux se déroulera au cours de l'année 2004 de manière à permettre la transplantation de la colonie à l'automne 2004* ».

Comme la réussite de cette transplantation est, pour une bonne part, tributaire de choix du site de transplantation, nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre, pour approbation, le protocole des travaux de terrain préalables à la transplantation. En plus des caractéristiques physico-chimiques associées au site recherché, il serait souhaitable de vérifier et de préciser la réceptivité des propriétaires de terrain des sites potentiels de transplantation à la protection de la plante. En effet, si une entente de protection du groupement pouvait être conclue avec le propriétaire, cela permettrait d'atténuer l'impact de la perte d'habitat qui ne pourra être évité lors d'une transplantation.

Les informations suivantes sont également requises :

- la localisation exacte du groupement de woodwardie de Virginie;
- la recherche de tout autre groupement de woodwardie de Virginie dans un rayon de 1,5 km afin de compléter la description de l'occurrence faite dans l'étude d'impact.

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

La chef du Service des projets  
en milieu terrestre,

Linda Tapin

c.c. M. Claude Veilleux